

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Réf. MA10000145/F

N° rév. 1.4

## Sto fibre de verre de blindage

Date de révision 23.10.2018

Date d'impression 28.10.2018

### RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial Sto fibre de verre de blindage

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Accessoires pour systèmes d'isolation des façades

Utilisations déconseillées

Ces informations ne sont pas disponibles.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Sto S.A.S.  
224 rue Michel Carré  
F - 95872 Bezons  
Téléphone: +33 1 34 34 57 00  
Télécopie: +33 1 34 34 56 60  
www.sto.fr

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS

C. Rautureau  
Sto La Copechagnière  
Téléphone: +33 2 51 45 71 01  
c.rautureau@sto.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone: +44 (0)1235 239 670

### RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

#### Ordonnance sur les produits biocides (528/2012):

Non pertinent

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Sto fibre de verre de blindage

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Nos produits ne contiennent pas de fibres d'un diamètre inférieur à 3 µm pour une longueur supérieure à 5 µm et ne peuvent donc pas pénétrer dans les poumons. Les fibres de verre peuvent uniquement se briser en fragments de plus en plus petits pour un diamètre constant. Elles ne constituent donc qu'une possible gêne en tant que fibres en suspension dans l'air ambiant.

Les particules de verre peuvent provoquer des irritations de la peau.

## RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2 Mélanges

Nature chimique Tissue de fils de verre textile.

#### Composants dangereux

Remarques : Aucun ingrédient dangereux

## RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours

Contact avec la peau Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

Contact avec les yeux En cas de pénétration de particules dans les yeux, procéder comme pour d'autres corps étrangers. Ne pas se frotter les yeux, se rincer soigneusement les yeux à l'eau et consulter un médecin si nécessaire.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Pas d'information disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement Traiter de façon symptomatique.  
Pas d'information disponible.

## RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Mousse résistant à l'alcool  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre chimique sèche  
Eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La combustion produira une fumée dense et noire contenant des produits de combustion dangereux (voir chapitre 10).  
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Sto fibre de verre de blindage

	de santé. Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ) Monoxyde de carbone
<b>5.3 Conseils aux pompiers</b>	Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.
Conseils supplémentaires	Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Observer les rouleaux après l'incendie pour quelque temps.

### RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

<b>6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence</b>	Observer les réglementations de la protection du travail.
<b>6.2 Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.
<b>6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</b>	Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. Utiliser un équipement de manutention mécanique. Éviter de soulever de la poussière-à l'intérieur utiliser un aspirateur au lieu de balayer. Couper avec un couteau, ne pas utiliser une scie, si possible.
<b>6.4 Référence à d'autres rubriques</b>	Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

### RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	inutile dans les conditions normales d'utilisation Éviter la formation de poussière.
Mesures d'hygiène	Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	Conserver dans un endroit sec. Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion Information supplémentaire sur les conditions de stockage	Aucune mesure particulière n'est requise.  aucun(e)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Sto fibre de verre de blindage

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour de plus amples informations, consulter également la fiche technique du produit.

## RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle. Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Pendant l'utilisation, de la poussière peut se former.

Une concentration de poussière fine de 5 mg/m<sup>3</sup> est la valeur limite générale poussière.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

a) Protection des yeux/du visage

Notre recommandation :

Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

b) Protection de la peau  
Protection des mains

Gants en coton avec revêtement nitrile

Délai de rupture: 480 min

Épaisseur minimale: 0,8 mm

Gants de protection conformes à EN 388.

p. ex. :KCL 102 Sahara® Top (Kächele-Cama-Latex GmbH, Hotline: 0049(0)6659-87-300, www.kcl.de), ou autres gants similaires.

après laver les mains utiliser une crème grasse

Protection du corps

Notre recommandation :

Vêtements de protection à manches longues

c) Protection respiratoire

Éviter de respirer des particules

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

En cas de poussière, par ex. lors de la découpe ou du ponçage, il est recommandé de porter un masque anti-poussière FFP2.

Protection respiratoire conforme à EN 149.

Mesures de protection générales et indications diverses

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux

Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

## RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Sto fibre de verre de blindage

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	matière tissée
Couleur	divers
Odeur	neutre
Seuil olfactif	Donnée non disponible
pH	Non applicable
Point de fusion/point de congélation	> 600 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non applicable
Point d'éclair	non applicable
Taux d'évaporation	non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	Ce produit n'est pas inflammable.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	Donnée non disponible
Pression de vapeur	Donnée non disponible
Densité de vapeur	Donnée non disponible
Densité	env. 2,5 - 2,7 g/cm <sup>3</sup> (20 °C)
Solubilité(s) Hydrosolubilité	insoluble
Coefficient de partage: n- octanol/eau	non déterminé
Température d'auto- inflammabilité	n'est pas auto-inflammable
Température de décomposition	Donnée non disponible
Viscosité Viscosité, dynamique	non applicable
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés comburantes	Non applicable

### 9.2 Autres informations

Temps d'écoulement	non applicable
--------------------	----------------

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Sto fibre de verre de blindage

### RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

#### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses                      Ces informations ne sont pas disponibles.

#### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter                      La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

#### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter                      Aucun(e).

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux                      Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Température de décomposition                      Donnée non disponible

### RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë

##### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale                      Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation                      Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par voie cutanée                      Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Corrosion cutanée/irritation cutanée

##### Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

##### Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Sto fibre de verre de blindage

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

#### Produit:

Génotoxicité in vitro

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Cancérogénicité

#### Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité pour la reproduction

#### Produit:

Effets sur la fertilité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour le développement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

#### Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

#### Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité par aspiration

#### Produit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Expérience de l'exposition humaine

#### Produit:

Informations générales

En travaillant la première fois avec des fibres de verre des irritations de la peau peuvent apparaître. Cette réaction ne sort pas de l'intérieur du corps et pour cette raison il ne s'agit pas d'une réaction allergique. Ce symptôme se perd aussitôt que le contact avec les fibres de verre est interrompu. De plusieurs examens ont prouvé que les fibres de verre ne sont pas nuisibles pour la santé.

### Information supplémentaire

#### Produit:

Nos produits ne contiennent pas de fibres d'un diamètre inférieur à 3 µm pour une longueur supérieure à 5 µm et ne peuvent donc pas pénétrer dans les poumons. Les fibres de verre peuvent uniquement se briser en fragments de plus en plus petits pour un diamètre constant. Elles ne constituent donc qu'une possible gêne en tant que fibres en suspension dans l'air ambiant. Le produit n'est pas contrôlé en tant que tel. Le mélange est classé selon l'annexe I de l'ordonnance (CE) 1272/2008. (détails : voir chapitres 2 et 3).

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Sto fibre de verre de blindage

### RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### 12.1 Toxicité

**Produit:**

Toxicité pour les poissons Donnée non disponible

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Produit:**

Biodégradabilité Donnée non disponible

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Produit:**

Bioaccumulation Donnée non disponible

#### 12.4 Mobilité dans le sol

**Produit:**

Mobilité Donnée non disponible

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:**

Evaluation Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

#### 12.6 Autres effets néfastes

**Produit:**

Information écologique supplémentaire Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

### RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

L' utilisateur est responsable du bon codage et de la désignation exacte des déchets produits.

En cas d'utilisation conforme aux directives, le code de nomenclature des déchets (CED), catégorie 17.09, "autres déchets de construction et de démolition"

Les quantités fractionnées et restantes peuvent être réutilisées.

Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés

Recyclage des emballages vides.

Code d'élimination des déchets

10 11 03 déchets de matériaux à base de fibre de verre



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Sto fibre de verre de blindage

### RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### 14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques

Ces informations ne sont pas disponibles.

#### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Remarques

Non applicable

### RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

COV (composés organiques volatils)  
Directive 2004/42/CE

ne tombe pas sous la Directive 2004/42/CE

Règlement (CE) N° 649/2012 du  
Parlement européen et du Conseil  
concernant les exportations et  
importations de produits chimiques  
dangereux

Non applicable

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Sto fibre de verre de blindage

Autres réglementations

Observer les réglementations de la protection du travail.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ces informations ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Les modifications par rapport à la version précédente sont repérées dans la marge de gauche.

**Les informations données par cette fiche de données de sécurité correspondent à l'état actuel de nos connaissances et respectent la législation nationale et européenne. Les conditions de travail de l'utilisateur se soustraient cependant à notre connaissance et à notre contrôle. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences des lois. Les informations données dans la présente fiche décrivent les exigences de sécurité relatives à notre produit mais ne donnent pas la garantie des propriétés de celui-ci.**

### Texte complet pour autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

---

## Sto fibre de verre de blindage

### Information supplémentaire

Service émetteur	Département TIQS Sto SE & Co. KGaA Stühlingen e.volz@sto.com
Personne de contact	Assistance technique Tél: 0820 042 044
Code du produit FR / FR	PROD0001